

Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Coeur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Murville

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Coeur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

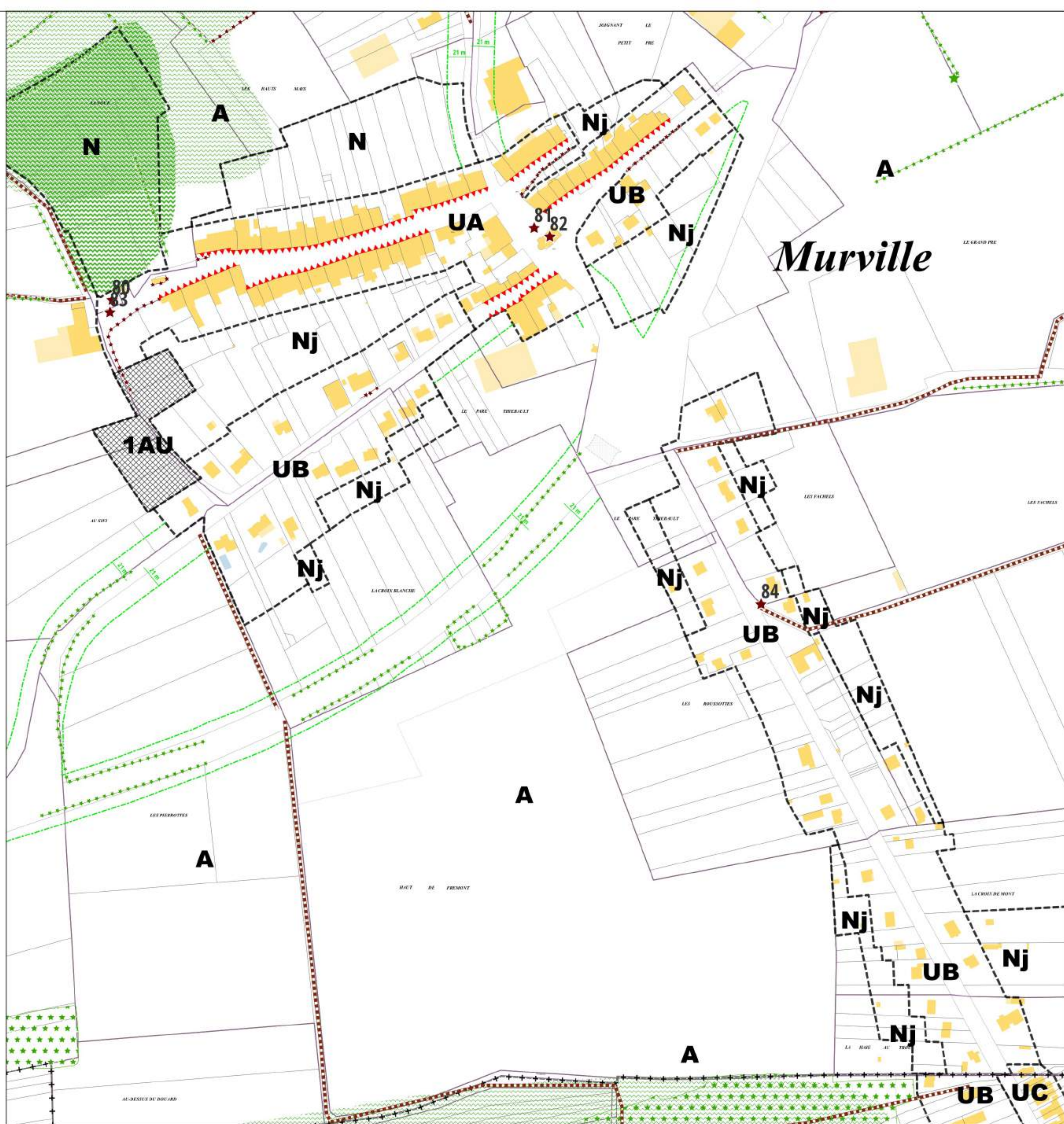
Daniel Matergia, le Président



04/12/2025

Echelle: 1/2000e

A horizontal scale bar with tick marks at 0, 100, and 200 m.



Limites administratives

—+—+—+—+—+ Limite de commune

----- Limite de zone

Prescriptions surfaciques

 **Elément paysager identifié**

OAP thématique TVB

 Continuité écologique et TVB

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

▲▲▲▲▲▲▲▲ Règle architecturale particulière

★★★★★★★★★ **Élément patrimonial identifié**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ **Elément paysager identifié**

Prescriptions ponctuelles

• **Elément patrimonial identifié**

Elément paysager identifié



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

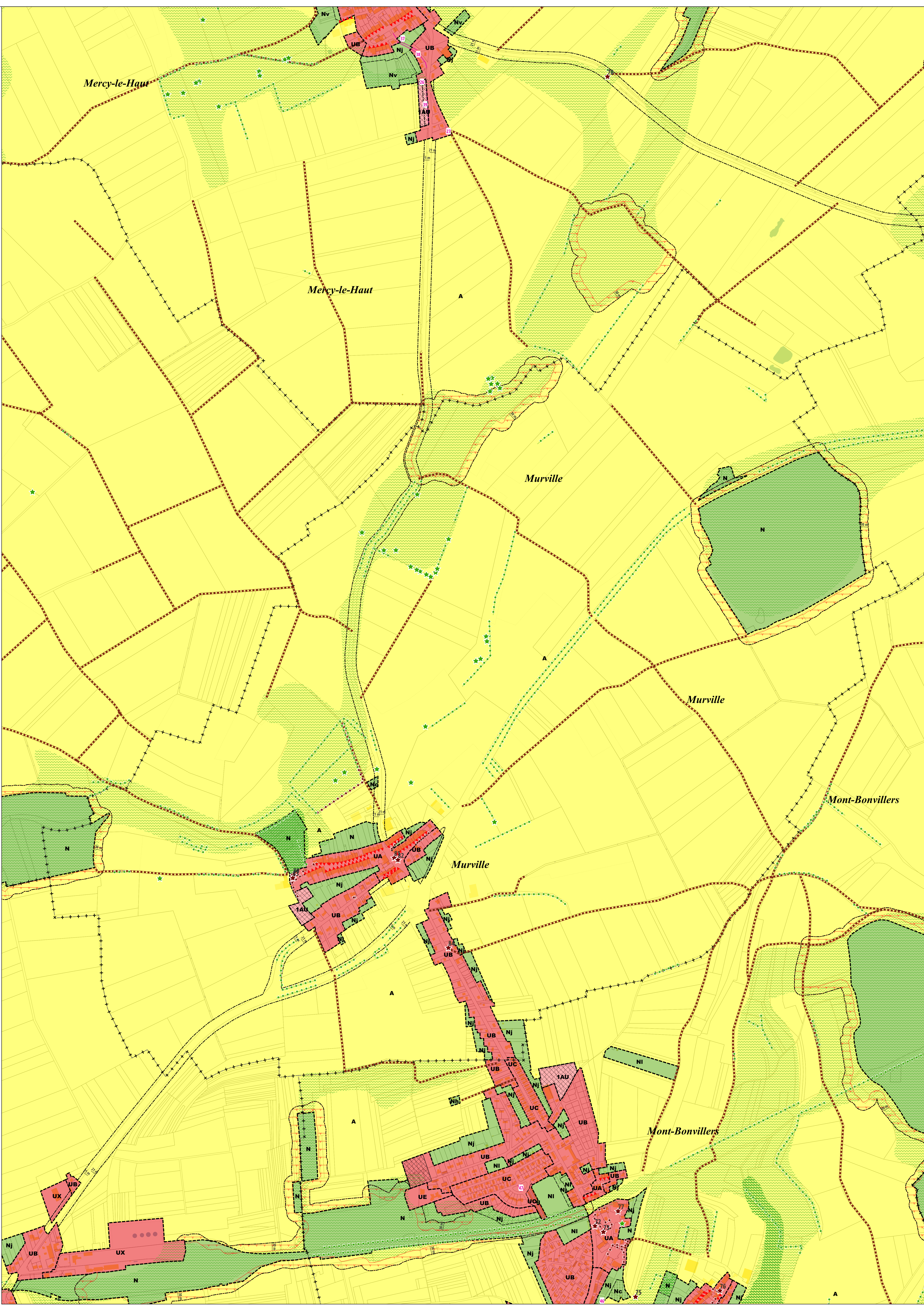
Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Murville

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

05/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

---+--- Limite de commune
— Recul
--- Limite de secteur
--- Limite de zone

Zonage

agricole
à urbaniser alternatif
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

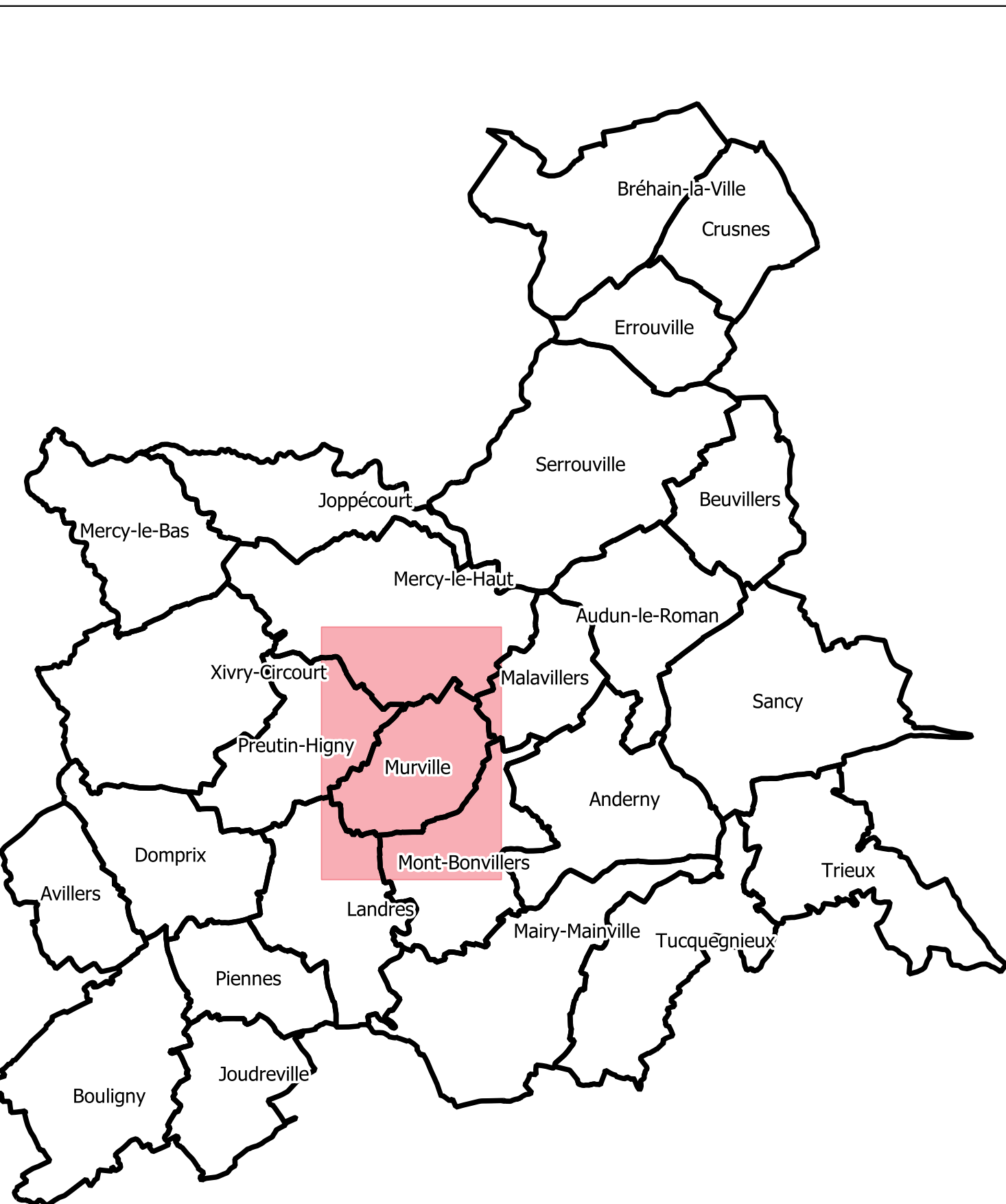
Emplacement réservé
Orientation d'aménagement et de programmation
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul
Règle architecturale particulière
Élément patrimonial identifié
Élément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Élément patrimonial identifié
Élément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

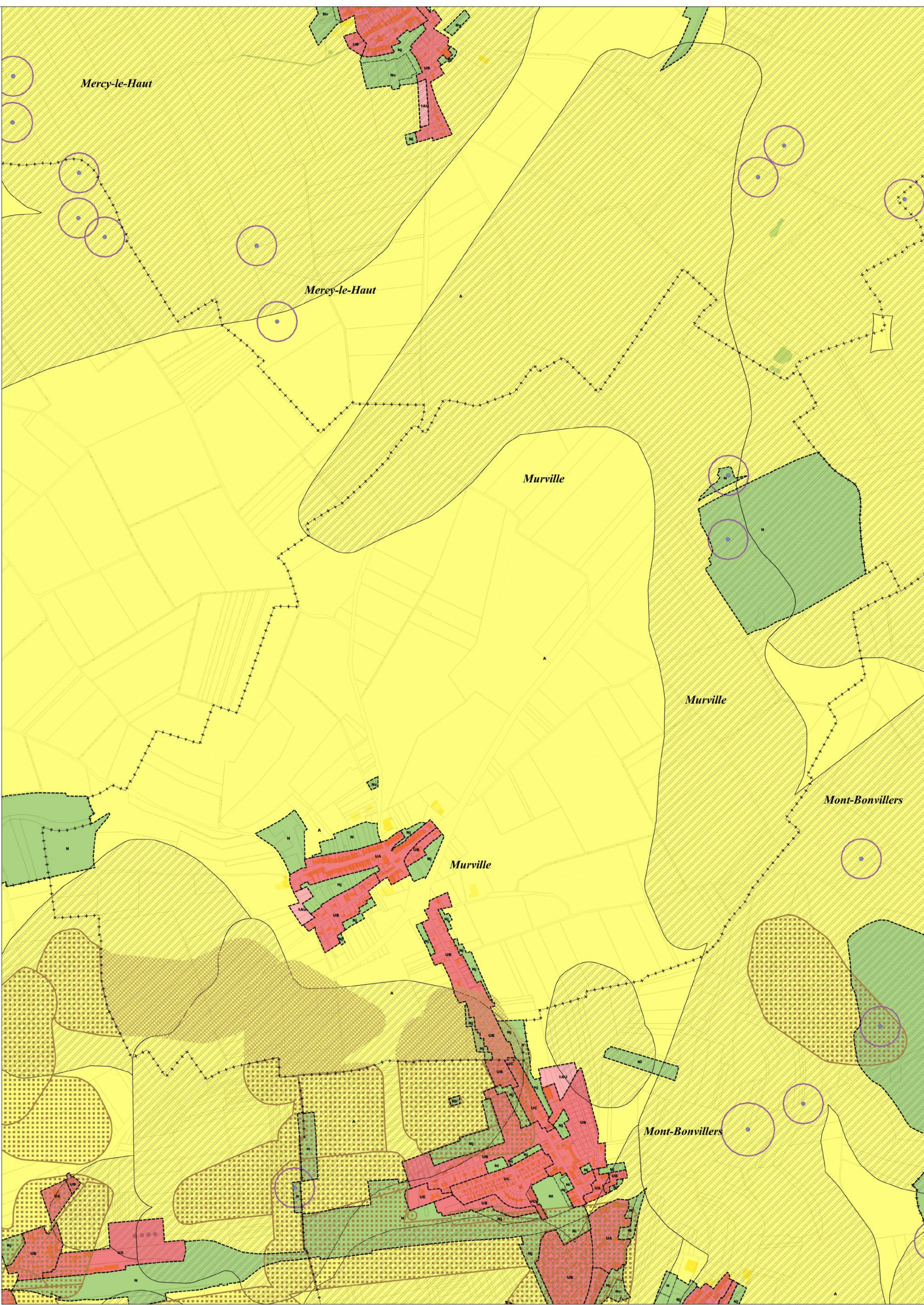
Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Murville Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

02/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives	Zonage	Prescriptions surfaciques	Prescriptions ponctuelles
---+--- Commune	agricole	Retrait-Gonflement des argiles	○ Cavité
----- Zone	à urbaniser alternatif	Cavité (emprise d'incertitude)	
----- Secteur	naturel	PPRM	
	urbanisé	Aléas miniers	



Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi